

Action prioritaire 3 du PRDF : « Conception et mise en place progressive d'un dispositif régional d'accompagnement des jeunes ayant des difficultés d'insertion et de formation »

Le Plan régional de professionnalisation des jeunes (PRPJ) a fait l'objet d'une communication du Président à l'Assemblée plénière en juin 2005. Ce plan est issu des travaux liés à l'action prioritaire 3 du PRDF qui a regroupé sur 4 réunions de travail en 2004/2005 une cinquantaine de participants issus des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs de l'accueil information orientation, des établissements de formation, des partenaires sociaux, des branches professionnelles et des conseils généraux. Ce plan a fixé comme objectif régional de **réduire de moitié (de 3 000 à 1 500) le nombre de jeunes qui quittent le système scolaire chaque année sans qualification reconnue**. Il consiste, d'une part à conforter les mesures de prévention qui limitent le nombre de décrochages de formation d'une part (mesures préventives) et d'autre part à garantir une qualification reconnue aux jeunes ayant déjà décroché (mesures curatives).

La synthèse qui suit permet d'avoir un aperçu des actions qui ont été menées sur le terrain au profit de l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes. Elle permet aussi de pointer les pistes de progrès à identifier en partenariat.

1) PRPJ et formation initiale scolaire : quelles ont été les actions entreprises ?

En matière de **formation initiale scolaire**, les efforts consentis ont permis de :

- lutter contre les sorties prématurées du système éducatif et proposer des actions préventives quand il en est encore temps : dans le cadre de l'état des lieux réalisé avec le Rectorat par bassin de formation (suites opérationnelles de l'action prioritaire 1 du PRDF) des propositions ont été faites pour mettre en synergie les actions des différents intervenants concernés. Un financement additionnel de fonctionnement pourra être versé à certains établissements

repérés sur la base de cet état des lieux comme souffrant plus particulièrement du "décrochage", afin de les aider à agir contre ce phénomène ([Mesure 3](#));

- renforcer l'information sur les métiers afin de limiter les erreurs d'orientation à la sortie du collège : la politique des forums et des salons a été infléchiée pour mieux répondre aux besoins d'information des jeunes et l'information sur les options "découverte professionnelle" créées par le Ministère de l'Éducation nationale en classe de troisième a été valorisée ([Mesure 2](#)).

2) PRPJ et formation initiale par apprentissage : quelles ont été les actions entreprises ?

En matière **de formation initiale par apprentissage**, les efforts ont été concentrés sur la lutte contre les ruptures de contrat et sur l'apprentissage « nouvelles chances ».

La lutte contre les ruptures de contrat d'apprentissage a fait l'objet de toute une série de mesures pratiques dont en particulier les **11 « espaces de médiation »** ainsi que les actions d'accompagnement pédagogique des jeunes en grande difficulté. ([Mesure 3](#));

L'**apprentissage "deuxième chance"**, inscrit dans le contrat d'objectifs et de moyens "apprentissage" conclu avec l'Etat ([Mesure 6](#)), constitue un volet important du PRPJ au travers de :

- l'amélioration de l'accès à l'apprentissage pour les jeunes de 20 ans et plus dépourvus de qualification, dans des formations de niveau V essentiellement ([Mesure 12](#)). Dans ce cadre, le Conseil régional a pris à l'automne 2005 l'initiative d'une série de réunions départementales en vue de développer fortement la coopération qui est indispensable entre les structures d'accueil des jeunes (ML/PAIO, CIO, CAD, ANPE) et les CFA ([Mesure 4](#));
- le nouveau cadre d'intervention de l'indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis permet d'attribuer des aides spécifiques en fonction de la diversité des situations d'apprentissage afin d'apporter à chaque jeune une chance de se qualifier au minimum au niveau V.

3) PRPJ et coopérations entre les acteurs : des synergies qui progressent

Le souci de relayer le Plan régional de professionnalisation des jeunes au niveau local a conduit à la prise d'un certain nombre de mesures pour informer les instances territorialisées des actions décidées, pour rapprocher les réseaux et développer les coopérations entre eux -par exemple entre l'AFPA et l'ensemble des structures d'information et d'orientation ([Mesure 15](#))-. Il sera fait état en point 6 d'une **synergie encore plus grande à trouver avec l'AFPA** et notamment son programme PAVA (parcours d'accès à la vie active).

Un tableau de bord de suivi des jeunes qui entrent notamment dans des actions d'insertion et de formation financées par le Conseil régional est désormais tenu à jour par les ML/PAIO (cf annexe).

En septembre 2006, **le Conseil régional a piloté en partenariat étroit avec le Rectorat, la DRAF, les lycées et les CFA, les CIO, les ML/PAIO et les CAD une opération intitulée "Assure ta rentrée" qui vise à éviter que des jeunes se trouvent à la rentrée sans solution pour se former.**

Cette opération a mis en synergie les opérateurs de l'accueil/information/orientation (AIO) et les établissements offreurs de places de formation ([Mesure 4](#)) pour faire en sorte que le plus de jeunes possible aient une solution pour se former, particulièrement à la sortie de la classe de troisième que l'on sait critique dans un certain nombre de cas.

4) PRPJ et politique d'orientation : vers plus d'efficacité et davantage de lisibilité

Les dispositifs d'accueil information orientation souffrent de leur nombre et de leur hétérogénéité : il est difficile pour les jeunes et leurs familles de s'y reconnaître dans l'ensemble des points d'accueil, qu'ils soient ou non spécialisés. Aussi l'objectif poursuivi par la Région, en concertation et partenariat avec tous les acteurs concernés, est-il de chercher à susciter le plus grand nombre possible **de synergies, de coopérations et de complémentarités** : par leur nombre, les nombreux "petits pas" qui sont ainsi faits commencent à faire évoluer les choses (cf l'opération « Assure ta rentrée évoquée ci-dessus)

On peut ainsi citer tout le travail réalisé autour du site du GIP ALFA CENTRE et en particulier du **portail régional unique ETOILE** ([Mesure 2](#)), qui est de plus en plus consulté (50 000 consultations en fin 2006). De nouveaux acteurs s'impliquent dans la vie du site (transmission d'informations, productions diverses, etc.). Autour de celui-ci se développe un réseau qui s'appuie sur des coopérations locales inter dispositifs (CIO, missions locales, etc.), c'est particulièrement le cas dans le Loir-et-Cher.

La politique des forums et salons est évidemment un point important du PRPJ ([Mesure 2](#)) : davantage d'acteurs de l'information y sont certes présents, mais la nécessité est apparue de réexaminer les objectifs de ces manifestations. Des 2007, la coexistence en un lieu unique des 39^{ème} Olympiades des métiers et du Salon annuel de la découverte des métiers et des formations à Tours a permis d'offrir à la fois un espace d'information par pôle de compétences et par niveau de formation (post 3^{ème} et post Bac). **Un comité directeur de l'information professionnelle des jeunes** a été mis en place pour étudier un certain nombre des préconisations faites et proposer des pistes communes de travail collaboratif entre acteurs (première réunion le 4 avril 2007).

La mise en place des options « découverte professionnelle » DP 3h et DP 6h par l'Education nationale depuis la rentrée 2005 ([Mesure 2](#)) participe également de cet objectif d'améliorer l'information sur les métiers des 15-16 ans.

5) PRPJ et sécurisation financière des jeunes ([Mesure 16](#))

La rémunération versée par le conseil régional aux jeunes de moins de 25 ans en formation constitue de facto un revenu de substitution.

Plus de 7 millions € sont ainsi versés aux jeunes par la Région, qui est de ce fait le 1er financeur d'aides aux jeunes.

6) PRPJ : d'autres leviers à utiliser ?

Les mesures mises en œuvre actuellement au titre du PRPJ n'épuisent évidemment pas le sujet : d'autres leviers d'actions, encore pas ou trop peu utilisés, sont à envisager :

- **articulation** avec une politique de **logement et de transport** des jeunes ; en effet, coexistent sur le territoire des internats qui peuvent être sous utilisés et des structures de formation qui sont confrontées à des difficultés graves de jeunes en matière d'hébergement. Une enquête rapide menée récemment auprès des CFA par exemple montrait qu'une quarantaine de jeunes était en rupture de logement (ou en risque élevé de rupture) et que de nombreux autres rencontraient des difficultés pour faire face aux coûts de l'hébergement et de la restauration.
- **création d'autres écoles de la 2ème chance** comme celle de Tours ;
A partir de l'expérience réussie de l'E2C Val de Loire de Tours, portée par l'AFPP, une réflexion est conduite pour envisager de nouveaux sites dans une logique d'essaimage.
- **articulation avec le PAVA** (parcours d'accès à la vie active) de l'Etat mis en œuvre par l'AFPA.
La finalité du programme est de permettre prioritairement à des jeunes en difficultés, inscrits dans les missions locales et PAIO, bénéficiaires d'un accompagnement par des conseillers de ces structures, notamment d'un CIVIS, d'accéder à un contrat en alternance qu'il s'agisse de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Pour préparer le jeune à entrer en formation en alternance, l'AFPA mobilise un bouquet de services (de 175 à 490 heures), de découverte des métiers « DDM », de consolidation de projet de formation « CPF », de remobilisation « REMOB », de préparation à l'entrée en contrat en alternance « PACA » ,voire de préqualification.
- **Montage de dispositifs ad hoc pour les jeunes en difficultés sur le niveau post bac en université**

Compte tenu des taux de décrochage dans les 2 premières années après le bac, il est nécessaire de prévoir également des dispositifs pour ces publics de jeunes qui ont certes franchi le cap du baccalauréat mais se retrouvent à 20 ans, eux aussi sans qualification professionnelle reconnue sur le marché du travail.

LES JEUNES SUIVIS PAR LES MLPAIO DURANT LES 5 DERNIERS MOIS

Mois de : **Novembre 2006**

(Période du 01/07/2006 au 30/11/2006)

	DEFM < 26 ans (ttes cat. sauf 4 & 5)	ACTIVITE						INSERTION PROFESSIONNELLE									DONT (dont)	AFPA PAVA
		FLUX DES JEUNES EN SUIVI DANS LES 5 DERNIERS MOIS						FLUX DES JEUNES ENTRES EN SITUATION DANS LES 5 DERNIERS MOIS										
		JPI fin de mois	JPI fin de mois A-1	(dt) nb jeunes en entretien Individuel	(dt) nb jeunes en entretien Individuel A-1	(dt) Jeunes en 1er accueil	(dt) Jeunes en 1er accueil A-1	EMPLOI			ALTERNANCE			FORMATION				
						CDI	CDD	E- autres	Contrat de profession nalisation	Contrat d'apprentis sage	A- autres	Conseil Régional	AFPA (stage AFPA F- autres)	AFPA autres				
18-ML BOURGES	1 501	1 306	1 123	1 280	1 103	512	432	75	364	69	27	66	1	119	18	52	13	
18-PAIO CHER NORD	332	457	414	457	414	120	95	21	149	27	6	30		20	5	9	2	
18-PAIO DUN SUR AURON	61	91	48	91	48	28	13	3	25	7		6		5		3		
18-PAIO LA GUERCHE	254	204	125	204	125	85	65	18	61	5	3	17		8		11		
18-PAIO MEHUN SUR YEVRE	150	166	156	166	156	55	53	12	62	9		14		18		7	1	
18-PAIO ST AMAND MONTROND	449	427	313	416	313	106	80	40	115	30	4	22		13	5	15		
18-PAIO ST FLORENT SUR CHER	152	195	173	195	173	49	55	12	81	6		14		17	1	8	3	
18-PAIO VIERZON	586	687	325	686	325	171	122	37	100	28	9	17	1	27	4	0		
CHER	3 485	3 533	2 677	3 495	2 657	1 126	915	218	957	181	49	186	2	227	33	105	19	
28-MAJ CHARTRES	2 448	1 141	1 102	1 130	1 098	478	484	58	206	29	7	52	4	90	13	88	32	
28-ML DREUX	1 945	3 147	1 494	3 121	1 456	480	481	93	488	28	15	40	1	101	23	103	46	
28-PAIO CHATEAUDUN	596	479	414	479	393	205	172	16	122	14	3	22		64	9	18	15	
28-PAIO NOGENT LE ROTROU	467	475	453	474	452	143	149	12	135	30	3	19		52		59	12	
EURE-ET-LOIR	5 456	5 242	3 463	5 204	3 399	1 306	1 286	179	951	101	28	133	5	307	45	268	105	
36 - ML Châteauroux	1 414	1 128	997	1 083	995	435	388	26	260	59	8	29		80	3	64	36	
36-PAIO Argenton-sur-Creuse	419	250	201	250	201	91	77	18	80	13		11		22	3	10	1	
36-PAIO ISSOUDUN	362	279	265	278	265	108	92	3	58	14	2	9		37	4	3		
36-PAIO LE BLANC	241	369	254	369	254	102	105	4	61	15	1	9	1	24	1	6		
INDRE	2 436	2 026	1 717	1 980	1 715	736	662	51	459	101	11	58	1	163	11	83	37	
37-ML AMBOISE	732	554	466	554	426	178	186	20	106	19	6	18		40	3	18	2	
37-ML CHINON	802	483	499	482	498	195	222	16	106	19	3	14		28	2	12	6	
37-ML TOURS	4 871	3 079	2 666	3 064	2 652	1 233	1 128	94	533	113	34	130	2	225	35	152	84	
37-PAIO LOCHES	490	315	272	312	272	133	125	9	97	23	4	9		17	3	10	5	
INDRE-ET-LOIRE	6 895	4 431	3 903	4 412	3 848	1 739	1 661	139	842	174	47	171	2	310	43	192	97	
41-ML BLOIS	679	1 124	1 071	1 118	1 064	427	480	47	401	49	8	53		135	8	154	52	
41-PAIO ROMORANTIN	718	799	849	795	827	286	332	39	170	13	7	70	1	76	15	73	30	
41-PAIO VENDOME	2 181	599	563	591	559	209	230	40	244	25	5	38		62	2	28	23	
LOIR-ET-CHER	3 578	2 522	2 483	2 504	2 450	922	1 042	126	815	87	20	161	1	273	25	255	105	
45-ML MONTARGIS	2 379	1 597	1 452	1 595	1 428	606	565	83	466	68	19	48	1	167	25	167	60	
45-ML ORLEANS	748	2 973	2 480	2 916	2 403	1 217	1 054	114	510	52	36	103	1	274	47	119	52	
45-ML PITHIVIERS	4 706	508	454	508	445	151	131	28	220	9	4	32		47		53	18	
LOIRET	7 833	5 078	4 386	5 019	4 276	1 974	1 750	225	1 196	129	59	183	2	488	72	339	130	
REGION	29 683	22 832	18 629	22 614	18 345	7 803	7 316	938	5 220	773	214	892	13	1 768	229	1 242	493	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)	(l)	(m)	(n)	(o)	(p)		

Exemple de lecture :

A la date du 30 Novembre 2006, la ML de Bourges a suivi (au sens utilisé dans la notion JPI) 1306 jeunes dans les 5 mois écoulés, dont 1280 dans le cadre d'entretiens individuels. Parmi ces jeunes, 512 ont été reçus à l'occasion de leur première venue.

Entre Juillet 2006 et Novembre 2006, la ML de Bourges a contribué :

- à l'accès à l'emploi de 75 jeunes en CDI, 364 en CDD et 69 sur d'autres types de contrat de travail ;
- à l'accès à l'alternance de 27 jeunes en contrat de professionnalisation et 66 en contrat d'apprentissage ;
- à l'entrée en formations financées par le Conseil Régional de 119 jeunes, à l'entrée en formations AFPA de 18 jeunes et de 52 jeunes sur d'autres types de formations.

ACTIVITE

- (a) **DEFM moins de 26 ans toutes catégories sauf 4 et 5 (cat. 4 et 5 : DE non disponibles immédiatement), soit :**
Cat 1 à 3 - DE immédiatement disponibles, ayant travaillé moins de 78 h au cours du mois, à la recherche d'un emploi :
cat 1 - à durée indéterminée, à temps plein
cat 2 - à durée indéterminée, à temps partiel
cat 3 - à durée déterminée, temporaire ou saisonnier
Cat 6 à 8 - DE immédiatement disponibles, ayant travaillé plus de 78 h au cours du mois, à la recherche d'un emploi :
cat 6 - à durée indéterminée, à temps plein
cat 7 - à durée indéterminée, à temps partiel
cat 8 - à durée déterminée, temporaire ou saisonnier
Source : DRTEFP du Centre (données DE par zone de couverture des structures)
- (b) **JPI fin de mois : nb de jeunes (différents) ayant bénéficié d'au moins l'un des 3 contacts suivants durant les 5 mois écoulés**
- entretien individuel
- atelier
- information collective
ex : un jeune qui n'a bénéficié d'aucun de ces 3 contacts (mais éventuellement d'autres types de contact - téléphone, courrier, ...)
n'est pas comptabilisé.
ex : un jeune qui aurait participé à plusieurs ateliers n'est comptabilisé qu'une seule fois.
ex : un jeune qui aurait bénéficié d'un entretien individuel et d'une information collective n'est comptabilisé qu'une seule fois.
- (c) *idem que précédemment mais résultat observé à la même date un an plus tôt*
- (d) **Nb jeunes en entretien individuel : nb de jeunes (différents) ayant bénéficié d'au moins un entretien individuel durant les 5 mois écoulés**
ex : un jeune qui a été en contact avec la structure autrement que par un entretien n'est pas comptabilisé.
ex : un jeune qui a été reçu plusieurs fois en entretien sur la période n'est comptabilisé qu'une seule fois.
- (e) *idem que précédemment mais résultat observé à la même date un an plus tôt*
- (f) **Jeunes en 1er accueil : jeunes reçus (en entretien) pour la toute première fois ("nouveaux" jeunes) durant les 5 mois écoulés**
- (g) *idem que précédemment mais résultat observé à la même date un an plus tôt*

INSERTION PROFESSIONNELLE

Au sein de chaque colonne, les chiffres rendent compte de jeunes différents les uns des autres.
(un même jeune qui aurait accédé à plusieurs CDD dans la période n'est comptabilisé qu'une seule fois)

D'une colonne à l'autre, il peut s'agir d'un ou plusieurs même(s) jeune(s) concerné(s).
(un même jeune a pu conclure un CDD et un CDI sur la période ; il sera alors comptabilisé une fois dans chacune des colonnes correspondantes)
(un même jeune a pu suivre une formation et signer un CDI sur la période ; il sera alors comptabilisé une fois dans chacune des colonnes correspondantes)

- (h) CDI : nb de jeunes ayant signé un CDI (au moins) durant la période
(i) CDD : nb de jeunes ayant signé un CDD (au moins) durant la période
(j) E-autres : nb de jeunes ayant accédé à un autre type d'emploi (au moins) durant la période [emploi(s) autre(s) que CDD/CDI]
- (k) nb de jeunes ayant signé un contrat de professionnalisation (au moins) durant la période
(l) nb de jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage (au moins) durant la période
- (m) A-autres : nb de jeunes ayant accédé à un autre type d'alternance (au moins) durant la période
[situation(s) d'alternance autre(s) que contrat(s) de professionnalisation / d'alternance]
- (n) nb de jeunes entrés dans une formation financée par le Conseil Régional (au moins) durant la période
(o) nb de jeunes entrés dans une formation AFPA (au moins) durant la période
(p) F-autres : nb de jeunes entrés dans une autre formation (au moins) durant la période

